



Accusé de réception en préfecture
095-269501060-20231013-23-12-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Puiseux
EN FRANCE

**EXTRAIT DU PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS DU 13 OCTOBRE 2023 A 17H30**

Date de convocation 05.10.2023	L'an deux mille vingt-trois le treize octobre à 17heures 30 le CCAS de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mr Yves MURRU
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9	Etaient présents : Mr MURRU-Mme BERGERAT-Mme BOCKEL-Mme JOUANY-Mme GRASSET-Mr OBRY-Mme GARREAU-Mme BIRBA Pouvoirs : Mme SAEZ à Mme BERGERAT Absent : Mme SAEZ, Mr RICHE, Mr CALDICOTE <i>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mme BERGERAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées</i>

23/12 – Prise en charge la Vaccination anti Grippe 2023

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Il est rappelé aux membres de la commission que chaque année une séance de vaccination antigrippe saisonnière est organisée au profit des personnes âgées.

Cette année Madame Cendrine RUSSET (infirmière) effectuera la vaccination.

La commission accepte de prendre en charge l'achat des vaccins pour les séniors âgés de 60 ans à 64 ans, ainsi que les indemnités de l'infirmier et de l'auxiliaire. La C.P.A.M. prend en charge les vaccins pour les personnes de 65 ans et plus.

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'administration, à L'UNANIMITE :**

DIT que Les dépenses sont inscrites au budget 2023, article 656 pour les produits pharmaceutiques et 622 pour les prestations de l'infirmier et de l'auxiliaire.

Fait et délibéré le 13/10/2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

- *Le Président certifie exécutoire la présente délibération transmise
-en Sous-préfecture de Sarcelles le 20/10/2023
-reçue le*

Le Président du C.C.A.S
Y. MURRU